



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/ICEF/1998/P/L.18
17 novembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Conseil d'administration
Première session ordinaire de 1998
26-28 et 30 janvier 1998
Point 8 de l'ordre du jour provisoire*

POUR INFORMATION

NOTE DE PAYS**

Maldives

RÉSUMÉ

Le Directeur exécutif présente ci-après le programme de coopération avec les Maldives pour la période 1999-2003.

LA SITUATION DES ENFANTS ET DES FEMMES

1. Aux Maldives, la réalisation des droits des enfants et la fourniture de services de qualité se heurtent à plusieurs difficultés. Les ressources budgétaires, bien que récemment en augmentation, sont sujettes aux vicissitudes des secteurs de la pêche et du tourisme. Le gouvernement alloue environ 30 % de son budget annuel aux services sociaux. Toutefois, il subsiste des différences dans les services fournis à Malé et dans les atolls et entre les îles d'un même atoll.
2. Des progrès majeurs ont été réalisés au cours des 20 dernières années en matière de survie et de développement des enfants, mais des défis majeurs subsistent. Entre 1980 et 1995, le taux de mortalité infantile a été ramené de 93

* E/ICEF/1998/72;

** Un additif à la présente note, qui contiendra la recommandation finale concernant le programme, sera soumis au Conseil d'administration pour approbation à sa deuxième session ordinaire de 1998.

à 32 pour 1 000 naissances vivantes, le taux de mortalité juvénile de 109 à 46,9 pour 1 000 naissances vivantes et le taux de mortalité maternelle de 450 à 202 pour 100 000 naissances vivantes. La survie des enfants demeure menacée par les infections respiratoires aiguës (IRA) et la thalassémie (troubles sanguins héréditaires). La couverture des vaccinations a été maintenue à 92 % pour tous les antigènes. La malnutrition chez les enfants est prononcée : il y avait en 1995 30 % d'enfants souffrant de retards de croissance, 17 % de dénutrition et 43 % d'insuffisance pondérale. L'anémie et les troubles dus aux carences en iode constituent également des problèmes. La population urbaine a désormais universellement accès à une eau salubre et à l'assainissement; sur les atolls, ces taux ne sont que de 85 % et 26 % respectivement (1994). La diarrhée, les maladies intestinales parasitaires et les infections de la peau contribuent donc beaucoup à la morbidité infantile.

3. Au niveau primaire, le taux net de scolarisation est de 97 %. Toutefois, l'on est encore loin de parvenir à un achèvement universel des études primaires. Du fait de la mauvaise qualité de l'éducation, 53 % des élèves quittent l'école avant la septième année d'études, et 19 % d'entre eux seulement achèvent leurs études secondaires. Nombre de ceux qui ont abandonné l'école sont mal préparés au travail et sont exposés à la délinquance juvénile, à l'abus des drogues ainsi qu'à des mariages et à une parenté trop précoces.

4. Si l'on ne constate pas de violation massive des droits des enfants aux Maldives, la protection des enfants est compromise par l'instabilité des familles, caractérisée par des mariages précoces (85 % de mariage avant 19 ans), un taux de divorce élevé (75 divorces pour 100 mariages) et des taux de fécondité élevés aussi (6,3). De ce fait, les enfants sont souvent négligés, abandonnés ou maltraités et souffrent de troubles émotifs. Il y a peu de différence entre garçons et filles. Toutefois, le rôle traditionnel des femmes entrave leur accès à l'enseignement supérieur et à la formation professionnelle et limite leur participation à la population active et à la prise de décision.

ENSEIGNEMENTS RETIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE

5. Le cadre général du programme de coopération précédent (1994-1998) était fondé sur l'engagement pris par le gouvernement de satisfaire les besoins des enfants et de sauvegarder leurs droits fondamentaux. Le programme, fondé sur les conclusions du Sommet mondial pour les enfants, la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, un programme national d'action élaboré en 1992 et les plans nationaux de développement, tendait principalement à mettre les

femmes mieux à même d'intervenir et de contrôler leur situation dans les domaines de la santé, de la nutrition et de l'éducation.

6. Les programmes de prestations de services donnent des résultats de plus en plus satisfaisants mais la qualité des services doit être améliorée grâce à une assistance technique et à des efforts de renforcement des capacités et de plaidoyer. Le programme élargi de vaccination a renforcé le système de santé et facilité la fourniture de services dans les îles reculées grâce à la création d'antennes sanitaires mobiles qui permettent plus facilement aux communautés locales de se maintenir en bonne santé. C'est également l'approche qui a été adoptée dans le domaine de la nutrition. Néanmoins, certains programmes auraient intérêt à être mieux ciblés, et c'est ainsi que le programme d'éducation non formelle devrait être axé sur ceux qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire ceux qui ont abandonné l'école. La couverture des autres activités, comme les activités de promotion du développement des jeunes enfants, peut désormais être élargie. Des idées et des approches nouvelles sont nécessaires aussi dans plusieurs domaines. Par exemple, pour améliorer l'approvisionnement en eau des ménages, l'UNICEF a appuyé des projets de collecte et de stockage des eaux de pluie en fournissant des citernes; cette source d'eau risque cependant d'être insuffisante au cours des dix prochaines années. Il faut également trouver d'autres méthodes d'évacuation hygiénique des excréments et accorder une attention accrue à la formation à l'hygiène.

7. La grave pénurie de personnel qualifié entrave la réalisation des activités de développement. Lors de l'établissement du bilan d'étape, en septembre 1996, il a été recommandé à l'UNICEF de réduire progressivement sa coopération dans le domaine de la prestation des services et de mettre un accent plus marqué sur le renforcement des capacités locales au moyen d'activités de formation et de plaidoyer, ce qui, à son tour, devrait améliorer la durabilité des résultats.

STRATÉGIE PROPOSÉE POUR LE NOUVEAU PROGRAMME

8. La réunion d'élaboration de la stratégie qui a eu lieu en août 1997 a été présidée par le Directeur adjoint du Ministère des affaires étrangères et a rassemblé les chefs de tous les services intéressés ainsi que des représentants des ministères de la santé, de l'éducation, des affaires féminines et de la protection sociale ainsi que de la planification, des ressources humaines et de l'environnement.

9. Depuis la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant, en 1990, le Gouvernement des Maldives a accordé la priorité à la réalisation de ces droits et a adopté à cette fin un certain nombre de politiques sociales

progressistes. L'objectif du programme de coopération prévu pour la période 1999-2003 est d'aider le gouvernement à s'acquitter des obligations qui lui incombent à l'égard des enfants et des femmes aux termes des dispositions des deux conventions pertinentes. Les efforts devront porter en particulier sur l'égalité entre hommes et femmes, la lutte contre la malnutrition, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, la réduction de la mortalité maternelle et l'amélioration de la qualité de l'éducation. L'appui de l'UNICEF tendra à cibler les interventions sur ces domaines en mobilisant des ressources et en renforçant les capacités des pouvoirs publics et des autres organisations.

10. Le plan national de développement pour 1997-1999, inspiré par le principe d'autonomie, définit le développement comme étant un processus d'amélioration soutenu des conditions de vie tendant à renforcer l'unité nationale et la cohésion sociale. L'appui que l'UNICEF fournira pour la mise en œuvre de ce plan portera principalement sur la valorisation des ressources humaines. Les organisations non gouvernementales et communautaires locales seront mobilisées, et un appui et une formation leur seront fournis pour les mettre à même de mieux participer aux activités de développement. L'on s'attachera aussi à mettre en valeur les ressources humaines dans le secteur public grâce à des programmes de formation.

11. Les objectifs du programme seront les suivants : a) amener l'incidence de la malnutrition à moins de 20 % d'ici à l'an 2000 et réduire les taux d'anémie; b) réduire le taux de mortalité maternelle de 50 %; c) maintenir un taux de couverture de vaccination de 95 % et réduire les IRA; d) améliorer l'accès à l'eau salubre et à l'assainissement; e) améliorer la qualité de l'éducation et accroître le taux de rétention scolaire; f) fournir des services d'appui et jouer un rôle de plaidoyer pour rehausser le rôle de la femme au sein de la société; et g) promouvoir la décentralisation, notamment au moyen de systèmes d'information et de suivi au niveau des atolls et des îles, et améliorer la durabilité des programmes.

12. Dans le domaine de la santé des enfants, les efforts tendront à appuyer les services de vaccination et à dispenser une formation à la prévention et au traitement des IRA. Afin d'améliorer la santé des femmes, l'on s'attachera à élargir durablement l'accès à des services d'accouchement assisté ainsi qu'à promouvoir une amélioration de la nutrition maternelle, en coordination avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). Un appui sera fourni afin de moderniser les unités régionales existantes de santé publique et les systèmes d'information ainsi que de mettre les atolls mieux à même de gérer les services communautaires de soins de santé grâce à une planification décentralisée. Le FNUAP jouera un rôle complémentaire et fournira un appui pour améliorer la santé des femmes et mettre en œuvre des programmes de réduction de la mortalité et de la morbidité maternelles.

13. Dans le secteur de l'éducation, les efforts de renforcement des capacités tendront à améliorer la qualité de l'éducation grâce à un perfectionnement du personnel enseignant et à une révision du programme d'études à la lumière des circonstances locales. L'élargissement et la décentralisation du programme d'apprentissage de l'anglais des maîtres au niveau des Centres pédagogiques des atolls revêtiront à cet égard une importance majeure. Un appui sera accordé pour l'élaboration de programmes d'études mieux adaptés aux transformations sociales qui devraient caractériser la culture et les possibilités des Maldives.

14. Dans le domaine de la nutrition, l'on s'attachera à mener à bien une évaluation et une analyse complètes de l'incidence des retards de croissance, de la dénutrition et des carences en micro-nutriments. Il sera lancé un programme régulier de vermifugeage en masse. Il sera élaboré une stratégie communautaire et insulaire de prévention de la malnutrition grâce à des mesures tendant à promouvoir l'allaitement maternel exclusif, l'horticulture ménagère et une prise de conscience des troubles que peuvent entraîner les carences en micro-nutriments.

15. S'agissant de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, l'on s'emploiera à étudier de nouvelles méthodes de collecte et de stockage de l'eau potable à usage domestique et d'évacuation hygiénique des excréments. L'on encouragera une approche équilibrée combinant des services de formation à l'hygiène, des efforts de plaidoyer visant à promouvoir l'adoption de technologies nouvelles, des activités de renforcement des capacités et la distribution de matériels d'information.

16. S'agissant de la protection de l'enfance, l'on s'emploiera à renforcer les capacités et les activités du Groupe pour les droits de l'enfant afin de susciter une prise de conscience accrue des droits des enfants au moyen d'une formation du personnel à tous les niveaux et d'une amélioration du contrôle et du suivi des cas de violation signalés au Groupe. Pour ce qui est de l'intégration des femmes au développement, l'on s'attachera, par l'entremise des Commissions féminines des îles, à renforcer les capacités de formation des enseignantes et des assistantes sociales, d'organisation de programmes pour les enfants d'âge préscolaire, de gestion des centres de soins prénataux et d'aide à l'esprit d'entreprise.

17. L'UNICEF s'attachera, dans le cadre de tous les programmes susmentionnés, à appuyer les efforts de mobilisation sociale et de plaidoyer. Des informations seront diffusées et une formation sera organisée pour permettre aux spécialistes d'intégrer les questions liées aux droits des enfants à leurs activités et de sensibiliser le public aux droits des enfants, aux dispositions de la Convention et aux responsabilités qui incombent aux citoyens en leur qualité de parents et de membres de la communauté. Un appui sera fourni aux efforts entrepris pour réviser

et améliorer la législation concernant les femmes et les enfants. Un plaidoyer soutenu sera nécessaire pour obtenir l'approbation officielle du projet de Plan national d'action en faveur des femmes. Un financement supplémentaire sera recherché en vue d'élargir la couverture des activités dans les domaines prioritaires.

18. Les organismes des Nations Unies qui opèrent aux Maldives - Programme des Nations Unies pour le développement, UNICEF, FNUAP et Organisation mondiale de la santé - échangent des informations dans le cadre de leurs réunions périodiques et de leur collaboration au niveau technique. Un groupe de travail interinstitutions a été créé pour lutter contre le VIH/SIDA, et un autre est prévu dans le domaine de la nutrition. Les activités sont également coordonnées avec celles des organismes bilatéraux qui opèrent aux Maldives. Une collaboration entre les organismes du système des Nations Unies est prévue pour plusieurs activités de plaidoyer. L'analyse de situation élaborée par l'UNICEF sera un élément du bilan commun qui doit être préparé en 1998.

19. Les activités de suivi seront décomposées par région, et l'on utilisera des systèmes de collecte de données au niveau des atolls et des îles. Des évaluations seront réalisées afin de mieux comprendre la couverture, l'impact, l'efficacité et la rentabilité des activités entreprises dans le cadre de programmes sélectionnés.

BUDGET INDICATIF DU PROGRAMME

Montant estimatif des ressources à consacrer au programme
de coopération, 1999-2003 ^{a/}
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	<u>Masse commune</u> <u>des ressources</u>	<u>Fonds</u> <u>supplémentaires</u>	<u>Total</u>
Santé	879	-	879
éducation	1 062	350	1 412
nutrition	410	-	410
Approvisionnement en eau et assainissement	300	400	700
Protection des enfants	197	150	347
Intégration des femmes au développement	298	100	398
Mobilisation sociale et plaidoyer	70	-	70
Suivi et évaluation	<u>412</u>	<u>-</u>	<u>412</u>
Total	3 628	1 000	<u><u>4 628</u></u>

^{a/}Ces chiffres sont indicatifs; ils pourront être modifiés une fois connues les données financières définitives.